3. Conditions pour la délivrance de certificats :
Sans objet.
4. Durée de vie conventionnelle :
10 ans.
5. Montant de certificats en kWh cumac :

APPLICATION		MONTANT UNITAIRE EN kWh cumac/kW
Chauffage, pompage, conditionnement d'ambiance		12 000
Ventilation, renouvellement d'air	Locaux assurant un hébergement	21 000
	Autres locaux	7 800

X

PUISSANCE DU MOTEUR EN kW
P

Certificats d'économies d'énergie

Opération n° **BAT-TH-13**

Pompe à chaleur de type eau/eau

1. Secteur d'application :
Bâtiment tertiaire : locaux du secteur tertiaire existants, de surface totale inférieure à 5 000 m².
2. Dénomination :
Mise en place d'une pompe à chaleur (PAC) de type eau/eau sur un système de chauffage électrique direct.
3. Conditions pour la délivrance de certificats :
Coefficient de performance (COP) mesuré selon la norme EN 14511 égal ou supérieur à 3.
Mise en place réalisée par un professionnel.
4. Durée de vie conventionnelle :
20 ans.
5. Montant de certificats en kWh cumac :

MONTANT UNITAIRE EN kWh cumac/m²			
Branche d'activité	3 ≤ COP < 3,5	3,5 ≤ COP < 4	4 ≤ COP
Bureaux	1 000	1 100	1 200
Enseignement	680	720	760
Commerces	760	820	850
Hôtellerie-Restauration	820	880	930
Santé	950	1 000	1 100

X

SURFACE en m²
S

X

ZONE CLIMATIQUE	FACTEUR correctif
H1	1,1
H2	0,9
H3	0,6

Certificats d'économies d'énergie

Opération n° **BAT-TH-14**

Pompe à chaleur de type air/eau

1. Secteur d'application :
Bâtiment tertiaire : locaux du secteur tertiaire existants, de surface totale inférieure à 5 000 m².
2. Dénomination :
Mise en place d'une pompe à chaleur (PAC) de type air/eau sur un système de chauffage électrique direct.